

est Portugais, d'autant que le Prélat Conti, que Sa Sainteté a nommé Archevêque *in Partibus*, va se mettre en route pour aller enfin remplir la Nonciature de la Cour de *Lisbonne*, dont le différend paroît autant qu'ajusté avec le Saint-Siège, par l'envoi de *Rome* d'un ample pouvoir au Patriarche de *Lisbonne* pour prendre connoissance de tout ce qui a été fait contre les Loix Canoniques pendant la rupture du Portugal avec la Cour de *Rome*. Dans ce Consistoire le Souverain Pontife annonça qu'il avoit accordé un Jubilé à toute l'Eglise, & Sa Sainteté informa le Sacré Collège qu'Elle avoit expédié en même-tems une Lettre encyclique à tous les Evêques du Monde Catholique à ce sujet. Après quoi Elle proposa trois Archevêchés *in Partibus*, entre lesquels est celui de *Tyr* donné à Mr. de Conti.

Mr. Valenti-Gonzaga, qui a été agréé par le Roi d'Espagne pour la Nonciature de *Madrid*, se dispose aussi à s'y rendre. On sçait qu'il y est fort désiré; d'où il est à présumer que les difficultés qui ont subsisté jusques-ici entre le St. Siège & la Cour d'Espagne, sont aussi autant que terminés; & comme une espèce de preuve de cet événement, c'est que le Pape vient encore de recevoir des présens de cette Cour, consistans en plusieurs productions de l'*Espagne*. Au reste, le St. Pere traitant seul à seul avec chaque Monarque de la Maison de Bourbon, & surtout avec celui d'Espagne, ce seroit en vain de vouloir deviner ce qui peut avoir été arrêté de part & d'autre dans le Cabinet.

Il est aussi que le Souverain Pontife se prête de plus en plus aux intentions de la Cour de *Turin*; car outre que la Nonciature de *Turin*, qui étoit fermée depuis 1753, va être ouverte,